

**Comité de Bourgogne de Rugby**  
**8 Chemin des mariages**  
**21200 Beaune**  
**Tél : 03 80.22.01.51**  
**Fax : 03 80.22.00.59**  
**Adresse mail : ctebgrugby@wanadoo.fr**  
**Adresse Site : rugby-bourgogne.com**

**Saison**  
**2010/ 2011**

## **REGLEMENT FINANCIER**

**Préambule :**

**Le règlement financier FFR 2010 / 2011 prévoit qu'il ne sera pas délivré de licences aux clubs non à jour financièrement.**

### **1) Cotisations**

Chaque club doit verser une cotisation annuelle au Comité territorial.

1 <sup>ère</sup> Division Fédérale	240 €	Honneur et Promotion	80 €
2 <sup>ème</sup> Division Fédérale	185€	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Séries	65 €
3 <sup>ème</sup> Division Fédérale	130 €	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> Séries	50 €

### **2) Engagements**

Le montant de l'engagement en championnat de Bourgogne de toute équipe de + 19 ans, - 19 ans et -17 ans s'élève à 85.€

Une caution de 1000 € sera demandée aux clubs engageant une équipe III. Cette somme sera remboursée en fin de saison (en cas de forfait général, cette somme sera acquise au comité).

### 3) Provisions

Afin de provisionner le débit des licences, le compte Comité des clubs devra être créditeur, au début de saison, des montants suivants :

Divisions Nationales :	3 000 €
Séries	2 000 €
Ecole de rugby seule	400 €

### 4) Redevances

Par match disputé ( club recevant)

1 <sup>ère</sup> division fédérale	80€
2 <sup>ème</sup> division fédérale	57 €
3 <sup>ème</sup> division fédérale	40 €
Honneur et Promotion	26 €
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> Séries	20 €
3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> séries	18 €

Par licence

Droit de 2 € par licence validée (dirigeants, -17 ans, -19 ans, +19 ans).

### 5) Frais de déplacement

Le coût estimé du déplacement d'une équipe est de 1,50 € du km (2,00 € pour 2 équipes couplées).

Pour les matchs en aller et retour, chaque club supporte ses frais de déplacement (afin d'éviter les litiges en cas de forfait pour le match retour, une caution est imposée pour le match aller : un chèque correspondant à l'indemnité de déplacement).

Pour les matchs sans retour, le club recevant verse au club visiteur une indemnité fixée à 0,75 € du kilomètre parcouru.

En fin de saison, la FFR alloue une indemnité par kilomètre parcouru .  
Se référer à l'article **642 1.1 des " Statuts et règlements 2010/2011 "**.

### 6) Frais d'arbitrage

Championnat régional + de 19 ans : forfait de 160 € réglé par le club recevant (chèque à l'ordre de la commission régionale des arbitres).

Réserves : 110 €

Matchs amicaux, - 19 ans régionaux, - 17 ans régionaux, - 17 ans nationaux uniquement dans la phase régionale : forfait de 80 € à régler par le club recevant.

Challenge : 80 € en cas de match simple, 115 € en cas de triangulaire (à partager par les clubs en présence).

Matchs sur terrain neutre : les frais d'arbitrage sont à partager entre les clubs en présence.

## 7) Recettes

Les recettes perçues sont conservées par le club organisateur, y compris en cas de match sur terrain neutre.

## 8) Sanctions

### Forfait simple

Le club déclarant forfait doit rembourser à son adversaire les frais occasionnés par la rencontre (frais d'arbitrage, frais de déplacement).

Le comité territorial perçoit également une redevance de 100.€

Rappel : le club forfait devra rembourser les frais d'arbitrage et de délégué si ceux-ci se sont déplacés.(y compris l'indemnité de menu).

Dans le cas où l'arbitre déclare le terrain impraticable au coup d'envoi c'est au club recevant d'assurer cette charge financière.

### Forfait général

Si une équipe déclare (ou est déclarée) forfait général, le comité territorial perçoit une redevance de 900 €.

Cette somme est ramenée à 450 € pour les équipes réserves et les – 17 ans.

Cas particuliers pour les réserves Honneur : 1<sup>er</sup> forfait 100 € 2<sup>ème</sup> forfait 100 €, 3<sup>ème</sup> forfait 650 € (forfait général).

### Sanctions financières

Cartons jaunes 20 €

Cartons rouges 95 € (160 € pour une suspension de plus de 30 jours)

Délégués Superviseurs : 120 €

### Délégués sportifs

La désignation de délégués sportifs est systématique **pour tous les matchs Honneur**. Ce délégué est réglé par le club qui reçoit la première fois, sur présentation d'une note de frais. Pour tous les autres matchs, les frais du délégué seront réglés par le Comité.

Il est demandé au délégué d'être présent pour le match réserve afin d'aider l'arbitre dans sa tâche administrative et ce en plus des tâches prévues dans le cadre de sa fonction.

**Pour toutes les catégories :**

- Un délégué sportif sera désigné sur 3 matchs pour toute sanction de joueur supérieure à 30 jours, soit les 3 journées suivant l'incident.
- Seront avisés de cette décision les responsables Territoriaux de chaque Comité : messieurs Pierre Pauchard et Jean Paul Goyard  
Le club puni règlera le délégué (sur présentation d'une note de frais).
- En cas de bagarre générale notifiée sur la feuille de match :  
Un délégué sera désigné pour les deux matchs suivants. Les frais seront réglés par le ou les clubs responsable(s) de cette bagarre générale.
- En cas de match arrêté : un délégué sportif sera désigné jusqu'à la fin de la saison à la charge du ou des clubs responsable de cet arrêt de match.
- 

#### Feuilles de matchs incomplètes

**Tout numéro de licence manquant sur la feuille de match sera décompté et facturé en fin de saison :**

Amende de 5 € par joueur – 15 ans et – 13 ans

Amende de 20 € par joueur + 19 ans, -19 ans et-17 ans.

#### **9) Réclamations**

L'équipe réclamante doit, au moment du dépôt de la réclamation, verser une caution financière de 160 € par joueur visé ou situation réglementaire visée.

#### **10) Appels à décision**

Possibles uniquement sur des décisions prononcées par la Commission des Règlements (article FFR 39).

Pour participation aux dépenses et frais de procédure, une somme de 200 € sera débitée sur le compte de l'association appelant.

#### **11) Cotisations des membres**

Le tarif pour les membres du Comité Directeur est fixé à 17 € et à 12 € pour les membres des commissions régionales. L'inscription sur le site rugby-bourgogne.com 17 €.